



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 65600

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique diplomatique de la France à l'égard de l'Algérie. Nos deux pays ont un lourd passé fait de ressentiment, d'incompréhension et de tragédie. La volonté de la France de refermer ces blessures est louable. Les efforts consentis doivent être réciproques, chaque partie s'étant rendue coupable de cette tragédie. Or, il s'avère que seule la France reconnaît progressivement les actes dont elle doit entièrement assumer la responsabilité. Les récentes déclarations du Président algérien, pourtant récemment reçu par le Président de la République, comparant la présence française en Algérie à l'occupation nazie en en assimilant les fours à la chaux de la région de Guelma aux fours crématoires en sont la preuve, et ne sont pas admissibles. De plus le Gouvernement algérien refuse toujours d'ouvrir ses archives et d'engager un travail de mémoire. Il est impératif que la France exige une réciprocité pour les faits commis en Algérie, et qu'elle règle la question de la libre-circulation des harkis en Algérie notamment. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qui vont être prises par le Gouvernement pour que les relations franco-algériennes soient enfin équilibrées, avant de s'engager dans un traité d'amitié entre la France et l'Algérie.

Texte de la réponse

La démarche du gouvernement français est d'aller résolument de l'avant dans le rapprochement franco-algérien. Ceci passe par un travail de mémoire commun et exigeant dans le respect mutuel, afin d'examiner et de surmonter le passé, y compris dans les pages les plus douloureuses de la période de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Nous nous inscrivons dans un esprit d'apaisement des souffrances, des affrontements et des divisions passés, afin de permettre aux peuples algérien et français de construire sereinement l'avenir. Nous souhaitons que le traité d'amitié, qui doit être signé cet automne entre nos deux Etats, permette de renforcer ce travail de mémoire et de faciliter le travail conjoint d'historiens et de chercheurs dans l'objectivité et le respect de la pluralité des points de vue. C'est là un engagement fort de notre pays qui exige que les relations entre Algériens et Français s'effectuent dans un climat dépassionné. C'est pourquoi la politique de la France, face aux enjeux de la mémoire partagée par nos deux peuples, est de faciliter le travail des historiens et des chercheurs de part et d'autre de la Méditerranée. Nous avons la conviction qu'on ne peut surmonter les souffrances passées qu'à travers une recherche rigoureuse de la vérité et une reconnaissance assumée des faits.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65600

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5224

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9924